

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 juin 2025
Date d'affichage 19 juin 2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 18+11 procurations
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20250625-CM2506-DEL14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT CINQ JUIN à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

| | |
|------------------------|---|
| M. Éric PAPILLON | (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA) |
| M. Gérard GUESNE | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL) |
| M. Gaëtan THOMAS | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU) |
| M. Thierry BODIN | (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL) |
| Mme Delphine LETESSIER | (Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE) |
| M. Emmanuel VIGNERON | (Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI) |
| M. Nicolas GUILLARD | (Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN) |
| Mme Audrey MAMONTEIL | (Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS) |
| Mme Olivia JAMAIN | (Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN) |
| M. Lionel COURTEMANCHE | (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS) |
| Mme Sophie DOLLON | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VSF NATATION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXECUTION FINANCIERE
ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 approuvant la conclusion d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) entre la Ville de La Ferté-Bernard et le club VSF Natation pour la période du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2025 ;

Vu l'avenant de la convention pluriannuelle d'objectifs délibéré le 25 juin 2025 ;

Vu la convention d'exécution financière pour l'exercice 2025, approuvée par la délibération n° CM2410-DEL19 du 9 octobre 2024 ;

Vu le rapport du Maire.

Considérant que la convention d'exécution financière précise, chaque année, les actions mises en œuvre par le club ainsi que le montant de la participation financière de la commune.

Considérant que pour l'exercice 2025, une convention d'exécution financière a été signée à la suite de l'adoption de la délibération du 9 octobre 2024, attribuant une subvention de 9 000 €.

Considérant que cette somme ne couvrait que les actions prévues pour le premier semestre de l'année 2025.

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation afin d'assurer une cohérence entre les périodes d'engagement financier et les besoins exprimés par le club, dans le respect du cadre fixé par l'avenant à la CPO.

Considérant qu'il est proposé de procéder à la répartition suivante :

- ✓ Du 1er janvier au 30 juin 2025 : subvention de 9 000 €
- ✓ Du 1er septembre au 31 décembre 2025 : subvention de 14 000 € ;

Considérant que le versement interviendra au cours du mois de septembre.

Considérant qu'une nouvelle convention d'exécution financière doit être établie en ce sens, afin d'ajuster les engagements contractuels aux réalités opérationnelles et budgétaires du partenariat.

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** que la présente délibération annule et remplace celle n°CM2410-DEL19 adoptée le 9 octobre 2024, relative à la convention annuelle d'exécution financière conclue avec le VSF Natation pour l'année 2025
- **APPROUVE** la répartition et le montant révisés de la subvention au VSF Natation pour l'année 2025, tels que présentés ci-dessus.

- **AUTORISE** la signature de la convention d'exécution financière pour l'année 2025, conclue entre la ville de La Ferté-Bernard et le VSF Natation, afin de réajuster le montant de la subvention et la période de versement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Edith ALIX

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.